**Formation permanents IAE 2016 – 2017**

**Volet Professionnalisation**

**Condition de prise en charge des frais**

Maj 10/01/16

Les formations collectives mises en œuvre se déroulent pendant le temps de travail au profit des permanents des structures AI, ACI et EI.

* **AGEFOS PME Auvergne Rhône-Alpes assure le financement pour les salariés des AI, des EI et les ACI adhérents à AGEFOS PME Auvergne Rhône-Alpes**
* **Uniformation Centre Est assure le financement pour les salariés de tous les ACI (exceptés ceux adhérents à AGEFOS PME)**

**Modalités de financement**

**Les tarifs des formations sont calculés sur la base de 22 euros de l’heure :** soit 153 euros pour une formation d’une journée et 306 euros pour une formation de 2 jours.

1/ Pour les structures qui relèvent **d’AGEFOS PME Auvergne-Rhône-Alpes** le financement des actions mises en œuvre au profit des salariés permanents est assuré à 70 % des coûts pédagogiques par le FPSPP, soit un restant à charge 7,17 € HT soit 8.61 € TTC par heure de formation.

Par ailleurs un forfait de 13 €/heure de formation sera reversé à la structure au titre des coûts de rémunération supportés

2/ Pour les structures qui relèvent d**’UNIFORMATION**, le financement des actions mises en œuvre au profit des salariés permanents est assuré à 100% pour le coût pédagogique, à savoir 70 % par le FPSPP et 30% par les fonds mutualisés d’UNIFORMATION.

Par ailleurs un forfait de 13 €/heure de formation sera reversé à la structure au titre des coûts de rémunération supportés.

**Pour les ACI dépendant d’autres OPCA**, **Uniformation** assurera le financement des actions mises en œuvre au profit des salariés permanents porte uniquement sur le coût pédagogique, dont la prise en charge est également assurée à 100%.

**INSCRIPTION :**

La structure remplit et envoie, par email, le bulletin d’inscription à l’Organisme de formation organisateur de la formation.

**Dans le cadre de ce dispositif, les demandes de prises en charge sont automatiques. Les structures recevront directement les conventions d’AGEFOS PME et/ou d’UNIFORMATION, sans aucune démarche à réaliser.**